

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Motocycle	MOTO GUZZI	V 1000 I-Convert	CH 6336 12

Constructeur du cadre SEIMI S.p.A., Mandello del Lario (I)
 Constructeur du moteur idem
 Identification "V 1000 I-Convert" de chaque côté sur véhicule
"VG" sur plaquette du constructeur et devant No du cadre
 Plaquette constructeur à l'avant sur tête de direction
 Numéro du cadre frappé à droite, à l'avant sur tête de direction
 Signe ident. du moteur "VG" devant No du moteur, à gauche sur bloc, au-dessous du cylindre
 Fiche d'homologation No _____
 Importateur principal Daniel Schor, Falkenplatz 5, 3012 Bern *
 A partir du No de cadre _____ A partir du numéro du moteur _____
 Véhicule homologué VG 11115 Signes fixes dans code du type V 1000 I-Convert / VG

Construction du véhicule
 Construction _____
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 2
 Direction guidon
 Embayage multidisques à sec
 Boîte c. v. mécanique, avec convertisseur de couple
 Nombre de vitesses 2 \varnothing roue entraînée _____
 Transmission _____
 Couronne fixée _____
 Pédalier _____
 Tour complet du pédalier _____ Long. levier pédale _____
 Frein à pied ****** hydraulique, à disque, agissant sur les roues
avant et arrière simultanément
 Frein à main hydr. à disque, agissant sur roue avant
 Longueur du siège 710 mm Genre du siège av. courroie retenue

Moteur
 Marque MOTO GUZZI Type VG
 Construction V Temps 4
 Carburant B Position centre
 Refroidissement air Nombre cylindr. 2
 Alésage 88 Course 78
 Cylindrée 949 CV-impôt 4,83
 Puissance en CV 60 CUNA à l/min 6500
 l/min du moteur _____ à 30 km/h _____
 Marque carburant _____ Gicleur princ. _____
 Bruit 81 dB(A) à l/min 4875 (3/4)
 Silencieux 2 pots 800 x \varnothing 90 mm, DGM 12505 S
 Sil. d'aspiration _____
 Mesure des gaz _____
 Déparasitage OCF, annexe 8 chiffre 3/4, genre B+D ou B+C

Equipement **S)**
 Indicateur de vitesse km/h
 Rétroviseur 1/ à gauche
 Antivol verrou de la direction
 Nombre de places 2 av _____
 Dimensions
 Longueur 2250 Porte à faux av 330
 Largeur/Larg. du guidon 850 / 800 ar 430
 Hauteur 1100 Empattement 1490

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	<u>121</u>	<u>140</u>	<u>261</u>
Charge utile	<u>30</u>	<u>110</u>	<u>140</u>
Poids total	<u>151</u>	<u>250</u>	<u>401</u>
Garantie fabr.			<u>430</u>
Dimens. pneus +))	<u>4.10 H 18</u>	<u>4.10 H 18</u>	
Pty/bar	<u>- / 2,9</u>	<u>- / 2,9</u>	
Charge	<u>245</u>	<u>245</u>	
pour V max	<u>210</u>	<u>210</u>	
Vitesse maximale selon le constructeur			<u>175</u> km/h
Vitesse maximale testée			_____ km/h

Equipement
 Feu de route CR (E)
 Feu de croisement CR (E)
 Feu de position A (E) dans CR (E)
 Feu rouge CEV CH 1 8230 01 ou R-S1 (E)
 Feu stop CEV CH 1 8230 01 ou R-S1 (E)
 Clignoteurs av l (E) ar 2a (E)
 Catadiopres aux pédales - Catadiopre ar l (E)
 Eclairage plaque l / combiné avec feu rouge [SAE A 69 TOP
 Avertisseurs BOSCH 0 320 023 007 / CH 5 0301 04
 Puissance de la dynamo -
 Béquille support central et support latéral ++)
 Utilisation av. side-car non admis par le constructeur

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Motocycle
 Marque et type MOTO GUZZI V 1000 I-Convert
 Homologation No CH 6336 12
 Places total 2 avant _____
 Poids à vide 261 Carburant B
 Charge utile - CV-impôt 4,83
 Poids total 430 Cylindrée 949

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Autres importateurs : Otto von ARX, Trimbach
 MOTOSPORT-IMPORT SA, Sion
 **) Frein à pied : Dérogation à l'art. 51, 1er al. OCE admise selon décision du DFJP
 +) Variante de pneus : Avant et arrière = 110/90 H 18, charge 260 kg à 2,9 bars, pour V max. 210 km/h
 ++) Support latéral : En position ouverte agit sur le frein de stationnement. De plus, un contacteur empêche la mise en marche du moteur lorsque la béquille n'est pas repliée vers l'arrière (admis selon décision de la section technique du DFJP).
 §) Equipement : Bavette arrière montée par l'importateur

Remplace la FH CH 6336 12 du 17.06.75
 variante de feux et catadiopre
 poids garanti
 (24.07.75)

Lieu et date de l'homologation

Berne, 17.6.1975

Homologation fédérale des types de véhicules